

J'ai également l'honneur de proposer que, si le gouvernement du Canada accepte cette proposition, la présente Note, l'annexe qui l'accompagne, ainsi que la réponse de l'ambassade constituent entre nos deux gouvernements une entente qui entrera en vigueur le jour correspondant à la date de la réponse de l'ambassade.

Je vous prie d'agréer, Excellence, les assurances renouvelées de ma considération distinguée.

Pour le Secrétaire d'État
Robert H. Pines

p.j. :

Annexe 2 pour ajout à l'accord de 1976 et à l'annexe qui l'accompagne.